

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0207 336 708
Type d'institution	Commune
Nom de l'institution	Administration communale de VILLERS-LE-BOUILLET
Période de reporting	2021

	Nombre de réunions
Conseil Communal	12
Collège Communal	50
Commission ou comité spécial #1⁴	Néant
Commission ou comité spécial #2	Néant
Autre #1	Néant

⁴ Indiquer néant s'il n'existe pas de commission

Membres du Conseil

Fonction ⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ⁷	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions ⁹
Président du Conseil	TILQUIN Jean-Yves	nbre de participation x montant du jeton non indexé x index 7 x 100 x 1,7410 = 1.218,70 € 4 x 100 x 1,7758 = 710,32 € Total = 1.929,02 €	Double jeton de présence			91,67%
Bourgmestre	WAUTELET François	Brut = 58.057,12 € Cot. Pers. Sociale = 521,83 € Cot. Pers. Pension = 3.925,29€ Imposable = 53.610,00 €	Salaire – Pécule de vacances – Allocation de fin d'année			91,67% du Conseil communal 94% du Collège communal
Echevine # 1	COLLIGNON Christine	Brut = 34.994,04€ Cot. Pers. Sociale = 313,10 € Cot. Pers. Pension = 2.355,18€ Imposable = 32.325,76 €	Salaire – Pécule de vacances – Allocation de fin d'année			100% du Conseil communal 94% du Collège communal

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus, pour l'ensemble des réunions des différents organes de gestion. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

⁹ Pourcentage total de participation à l'ensemble des réunions auxquelles chaque personne renseignée est tenue de participer.

Echevin # 2	RAVONE Jean-François	Brut = 34.994,04 € Cot. Pers. Sociale = 313,10 € Cot. Pers. Pension = 2.355,18€ Imposable = 32.325,76 €	Salaire – Pécule de vacances – Allocation de fin d’année			100% du Conseil communal 90% du Collège communal
Echevine # 3	FASTRE Hélène	Brut = 34.779,88 € Cot. Pers. Sociale = 285,11 € Cot. Pers. Pension = 2.355,18€ Imposable = 32.139,59 €	Salaire – Pécule de vacances – Allocation de fin d’année			91,67% du Conseil communal 88% du Collège communal
Echevine # 4	SIMAL Brigitte	Brut = 34.994,04 € Cot. Pers. Sociale = 313,10 € Cot. Pers. Pension = 2.355,18€ Imposable = 32.325,76 €	Salaire – Pécule de vacances – Allocation de fin d’année			83,33% du Conseil communal 82% du Collège communal
Conseillère # 1	BALDO Isabelle	8 x 50 x 1,7410 = 696,40€ 4 x 50 x 1,7758 = 355,16 € Total = 1.051,56€	Jeton de présence			100%
Conseillère # 2	BRASSEUR Cindy	8 x 50 x 1,7410 = 696,40 € 4 x 50 x 1,7758 = 355,16 € Total = 1.051,56 €	Jeton de présence			100%
Conseillère # 3	DE BRAY Jacqueline	7 x 50 x 1,7410 = 609,35 € 3 x 50 x 1,7758 = 266,37 € Total = 875,72 €	Jeton de présence			83,33%
Conseillère # 4	DEVILLERS- SAAL Aline	8 x 50 x 1,7410 = 696,40 € 4 x 50 x 1,7758 = 355,16 € Total = 1.051,56 €	Jeton de présence		Zone de Police Meuse Hesbaye	100%
Conseiller # 5	DOCQUIER Nicolas	8 x 50 x 1,7410 = 696,40 € 4 x 50 x 1,7758 = 355,16 € Total = 1.051,56 €	Jeton de présence		L’ouvrier chez lui Zone de Police Meuse Hesbaye	100%

Conseillère # 6	GHISSE Anne-Sophie	6 x 50 x 1,7410 = 522,30 € 2 x 50 x 1,7758 = 177,58 € Total = 699,88 €	Jeton de présence		Zone de Police Meuse Hesbaye jusqu'au 30/11/2021	66,67%
Conseiller # 7	HOUSSA Guillaume	1 x 50 x 1,7410 = 87,05 € 2 x 50 x 1,7758 = 177,58 € Total = 264,63 €	Jeton de présence			25%
Conseiller # 8	MELIN Marc	8 x 50 x 1,7410 = 696,40 € 4 x 50 x 1,7758 = 355,16 € Total = 1.051,56 €	Jeton de présence			100%
Conseiller # 9	PEIGNEUX Philippe	7 x 50 x 1,7410 = 609,35 € 4 x 50 x 1,7758 = 355,16 € Total = 964,51 €	Jeton de présence			91,67%
Conseiller # 10	THIRY Xavier	7 x 50 x 1,7410 = 609,35 € 2 x 50 x 1,7758 = 177,58 € Total = 786,96 €	Jeton de présence			75%
Conseiller # 11	WANET Philippe	8 x 50 x 1,7410 = 696,40 € 4 x 50 x 1,7758 = 355,16 € Total = 1.051,56 €	Jeton de présence			100%
Total général		209.649,20 €				

NB : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.